Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 37858

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

H-90-37858

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Multifamiliale, catégorie B.			H05																				
Multifamiliale, catégorie C.				H06																			
Habitation collective					H08																		
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.						p1a																	
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)			★	★	★																		
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.																						
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30																		
Superficie (mètre carré)	min.																						
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Avant (mètre)	min.		6	6	8																		
Latérale 1 (mètre)	min.		6	6	10																		
Latérale 2 (mètre)	min.		6	6	10																		
Latérale sur rue (mètre)	min.		6	6	8																		
Arrière (mètre)	min.		10	10	10																		
Arrière sur rue (mètre)	min.		10	10	10																		
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.		2/10	2/10	2/10																		
Largeur (mètre)	min.																						
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.																						
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																							
8- ARTICLES APPLICABLES																							

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

847	Il est permis d'avoir une allée d'accès enregistrée par servitude donnant sur deux terrains contigus avec une largeur de 3,5 mètres par terrain sans bande gazonnée le long de la ligne latérale.

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2016-141	ARS-650	2016-11-25
VS-RU-2018-42	ARS-1070	2018-05-24
VS-RU-2019-140	ARS-1217	2020-01-13
VS-RU-2020-38	ARS-1260	2020-04-23
VS-RU-2022-74	ARS-1443	2022-08-23